



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 17.11.2022

Date d'échéance prévue: 17.11.2025

Numéro de publication: AB02-0000011821

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Mifroma SA

Organisation concernée:

Mifroma SA
CHE-101.719.620
Route du Plattiez 11
1670 Ursy

Type d'autorisation:

Permis de travail en continu

art. 24 de la loi sur le travail (LTr), art. 36 à 38 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 22-003305

N° d'établissement: 52041033

Pan d'entreprise: Conditionnement

Personnel: 210 H

Validité: 01.11.2022 – 31.10.2025

Complément à l'autorisation: Renouvellement avec modification

Autorisation pour: FR

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).